

Le 21 juin 2016

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire tenue le mardi 21 juin 2016 à la salle du Conseil de la Municipalité de Béthanie à 9h30.

Étaient présents : Monsieur Boniface Dalle-Vedove, maire
Madame Micheline Racine, mairesse suppléante et
conseillère, poste numéro 1
Monsieur Michel Demers, conseiller, poste numéro 2
Monsieur Ghislain Privé, conseiller au poste numéro 3
Monsieur Robert Blanchard, conseiller, poste numéro 4
Monsieur Yvon Blanchard, conseiller, poste numéro 5
Monsieur Michel Côté, conseiller, poste numéro 6

Le conseil siégeant au complet sous la présidence du maire, monsieur Boniface Dalle-Vedove

Était également présent : Monsieur Robert Désilets
Directeur général et secrétaire-trésorier

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 10h40, le maire, monsieur Boniface Dalle-Vedove déclare la séance ouverte.

Monsieur Dalle-Vedove souhaite la bienvenue aux citoyens présents dans la salle et fait lecture d'une réflexion inspirante.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

069-06-2016 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de : Monsieur Michel Côté
appuyé par : Monsieur Ghislain Privé
Il est résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la municipalité de Béthanie adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

070-06-2016 OCTROI DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT 2016-17 ET 2017-18

ATTENDU QUE la municipalité de Béthanie a revu ses attentes ainsi que sa façon de faire dans la demande d'appel d'offres de services concernant le déneigement et l'entretien d'hiver se son réseau routier local ;

ATTENDU QUE la municipalité de Béthanie a scindé en deux sont territoire, soit le secteur Nord de 10.11 km et le secteur Sud de 11.42 km et ce dans l'objectif de réduire le déplacement sur le chemin de Béthanie appartenant au ministère des Transports du Québec ;

ATTENDU QUE la municipalité de Béthanie a procédé le 30 mai dernier à son appel d'offres par invitation concernant le déneigement de son réseau routier municipal pour la période 2016-17 et 2017-18(2ans) ;

ATTENDU QUE la municipalité de Béthanie a invité 9 soumissionnaires et que seulement trois soumissionnaires ont déposé lors de l'ouverture le 14 juin à 14heures

ATTENDU QUE monsieur Robert Désilets, directeur général et secrétaire-trésorier a procédé à l'ouverture des soumissions conformément à la loi ;

ATTENDU QUE les soumissions reçues se présentent comme suit ;

Le secteur Nord

Déneigement Éric Jacques	52,066.50 \$	taxes incluses
Stéphane Bombardier Inc.	57,887.38 \$	taxes incluses
Alain Boyer Exc.	73,231.02 \$	taxes incluses

Le secteur Sud

Yves Fontaine & Fils	34,558.54 \$	taxes incluses
Déneigement Éric Jacques	58,813.00 \$	taxes incluses
Stéphane Bombardier Inc.	65,388.12 \$	taxes incluses

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier après vérification des soumissions recommande l'acceptation des plus bas soumissionnaires conformes soit **Déneigement Éric Jacques** pour un montant de 52,066.50 \$ taxes incluses **concernant le secteur Nord** et **Yves Fontaine & Fils** pour un montant de 34,558.54 \$ taxes incluses **concernant le secteur Sud**;

Il est proposé par : Monsieur Ghislain Privé
Appuyé par : Monsieur Michel Demers
et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la municipalité de Béthanie octroi le contrat de déneigement et entretien d'hiver du réseau routier municipal de la municipalité de Béthanie pour la **saison 2016-17 et 2017-18** à Déneigement Éric Jacques pour un montant de cinquante-deux milles soixante-six dollars et cinquante cents (52,066.50 \$) toutes taxes incluses concernant **le secteur Nord** et a **Yves Fontaine et Fils** pour un montant de trente-quatre milles cinq cent cinquante-huit dollars et cinquante-quatre cents (34,558.54 \$) toutes taxes incluses concernant **le secteur Sud** ;

ADOPTÉE

071-06-2016

ASSURANCE PROTECTION DE LA RÉPUTATION ET DE LA VIE PRIVÉE DES ÉLUS ET HAUTS FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la municipalité de Béthanie a reçu de la part de l'union des municipalités du Québec une offre d'achat regroupé concernant l'assurance protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires municipaux ;

ATTENDU QUE les membres du conseil de la municipalité de Béthanie ont pris connaissance de l'ensemble des informations sur le sujet, fourni par l'UMQ ;

Sur la proposition de : Madame Micheline Racine
appuyée par : Monsieur Michel Côté
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de la municipalité de Béthanie ne juge pas pertinent d'adhérer à cette protection ;

3. LEVÉE DE LA SÉANCE

072-06-2016 LEVÉE

Sur la proposition de : Monsieur Yvon Blanchard
Appuyé par : Madame Micheline Racine
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 10h55

ADOPTÉE

Adopté ce 12 juillet 2016

Robert Désilets,
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Boniface Dalle-Vedove,
Maire